

La créativité a une marque



La créativité a une marque : CMA

Développée avec l'ensemble des partenaires de l'Ordre au Canada, la campagne publicitaire grand public lancée en 2008 a redonné ses lettres de noblesse à la créativité. Par opposition au concept de comptabilité créative, internationalement lié aux scandales financiers, les CMA se sont approprié celui de *comptables créatifs*. La créativité étant au coeur même de la formation et du rôle des CMA, elle se trouve ainsi positivement associée à notre profession.

► Mission de l'Ordre des CMA du Québec

Assurer la protection du public et le leadership de la profession de CMA par le maintien de standards élevés visant à accroître la performance des organisations.

► Rôle du CMA

Créer de la valeur au sein des organisations grâce à une approche intégrée et systémique de la gestion stratégique et financière.

► Nos valeurs

Intégrité, excellence, esprit d'entreprise et adaptabilité.

100 % CMA
100 % CRÉATIF



**Ordre des comptables
en management
accrédités du Québec**

Publié par l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec
715, rue du Square-Victoria, 3^e étage, Montréal (Québec) H2Y 2H7
Site Web : www.cma-quebec.org

Juin 2009

Coordination et rédaction : Ginette Bourbonnais
Conception graphique : Guyline Dupuis
Traduction : Traductions Betty Howell inc.
Impression : J B Deschamps

La forme masculine utilisée dans ce rapport annuel désigne aussi bien les femmes que les hommes.



**Conseil exécutif
Gouvernement du Québec**

Québec, juin 2009

Monsieur Yvon Vallières
Président
Assemblée nationale

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2009. Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités de l'Ordre et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La Ministre responsable
de l'application des lois
professionnelles,

Kathleen Weil

Ministre responsable

Montréal, juin 2009

Madame Kathleen Weil
Ministre responsable
de l'application des
lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre deux exemplaires du Rapport annuel de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2009.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du Conseil,

Claude Paul-Hus, FCMA

**Office des professions
du Québec**

Montréal, juin 2009

Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions
du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2009.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du Conseil,

Claude Paul-Hus, FCMA



Claude Paul-Hus, FCMA
Président du Conseil

Message du président du Conseil

Déterminant, l'exercice 2008-2009 l'a été à plus d'un titre. La promotion de l'excellence de la relève, l'amélioration des compétences et le développement de la marque ont en effet été au centre d'une année très fertile en réalisations et qui s'est soldée par de brillants résultats.

Promouvoir l'excellence de la relève

Alors que la récession économique a caractérisé la plus grande partie de l'année, la profession de CMA, elle, a littéralement le vent dans les voiles. Non content d'avoir enregistré une hausse de 26 % des immatriculations de candidats du cheminement régulier l'an dernier, l'Ordre a en effet récidivé en 2008-2009 en inscrivant une nouvelle augmentation de 25 %. Tout compte fait, ce sont 504 candidats du programme régulier et 106 des programmes exécutifs qui ont entrepris cette année leur cheminement vers le titre de CMA, soit 50 % de plus qu'en 2006-2007 et notre meilleure performance des 15 dernières années.

Dans ce contexte, et après avoir accueilli 339 diplômés cette année, on ne s'étonnera pas que de toutes les professions du secteur du droit et des affaires, la profession de CMA reste la championne incontestée au chapitre de la croissance, avec une progression annuelle de 3,5 % de son effectif. D'ailleurs, au rythme où vont les choses, on prévoit qu'en 2012, le nombre de nouveaux diplômés dépassera 450, soit un niveau sans précédent dans l'histoire de l'Ordre.

L'engouement spectaculaire des étudiants pour la profession est tout d'abord le fruit d'une offensive musclée menée depuis trois ans sur le terrain et qui a mis à contribution la créativité, la détermination et la passion d'un grand nombre d'intervenants et de complices de la profession.

Recrutement de nouveaux candidats à la profession

Année	Cheminement régulier	Cheminement exécutif	Total
1994-1995	606	s/o	606
1995-1996	508	s/o	508
1996-1997	455	62	517
1997-1998	486	53	539
1998-1999	463	49	512
1999-2000	380	78	458
2000-2001	454	65	519
2001-2002	420	45	465
2002-2003	369	50	419
2003-2004	389	67	456
2004-2005	380	77	457
2005-2006	337	71	408
2006-2007	320	86	406
2007-2008	403	85	488
2008-2009	504	106	610



Engagée et solidaire, l'équipe permanente de l'Ordre est à l'origine du tout premier don versé à la Fondation, soit une contribution de 1250 \$.



Fabien Desormeau, diplômé de l'Université Concordia et candidat à la profession qui s'est distingué à deux titres au cours de l'année, est un digne représentant de la crème de la profession. D'abord récipiendaire d'une bourse de 1000 \$ pour avoir maintenu une moyenne supérieure à 85 % au terme de ses études de 1^{er} cycle universitaire, il a ensuite décroché le premier rang à l'Examen d'admission CMA avec une note de 98 %, ce qui lui a valu de remporter le Grand prix à l'Examen d'admission CMA, lui aussi assorti d'une bourse de 1000 \$.

Dans la foulée de cette offensive, l'Ordre a également apporté d'importants changements à sa structure organisationnelle pour élever encore d'un cran son niveau de performance et être en mesure d'atteindre ses objectifs. Considérant que le recrutement de la relève reste un enjeu prioritaire, la consolidation de deux vice-présidences s'imposait afin d'accroître la synergie entre le personnel chargé de promouvoir la profession sur le terrain et celui des communications, tout en s'assurant que les diverses initiatives de promotion soient mieux intégrées et que les activités de développement des affaires gagnent en qualité.

Outre l'instauration prochaine d'un Examen de comptabilité publique et les ajustements apportés à la nature et à la séquence des examens nationaux, la volonté de l'Ordre de promouvoir plus que jamais l'excellence a motivé la révision de ses programmes de bourses et de prix d'excellence. Cette même volonté est à l'origine de la création de la Fondation de l'Ordre, qui prend maintenant le relais au chapitre du financement des programmes. Nous sommes confiants que sa première campagne de financement d'envergure, en cours de planification, sera couronnée de succès. La Fondation pourra alors multiplier le nombre et la valeur des bourses décernées, encourageant ainsi la relève à adopter la profession de CMA et, au bout du compte, satisfaire à la demande croissante sur le marché. Mentionnons d'ailleurs que le nombre de candidats à la profession qui ont obtenu leur diplôme de 1^{er} cycle universitaire avec une

moyenne d'au moins 85 % et qui ont par conséquent reçu une bourse a crû de 40 %. Voilà qui en dit long sur l'attraction grandissante qu'exerce la profession sur les étudiants de talent, alors même que la demande des employeurs est plus soutenue que jamais.

Améliorer les compétences

Mais comme l'Ordre l'a bien souvent affirmé, il ne suffit pas d'assurer une formation de haut calibre aux candidats à la profession pour répondre aux besoins pressants des employeurs. Il faut aussi veiller à l'actualisation des compétences des professionnels CMA et au cours de la dernière année, nous avons pris diverses initiatives en ce sens.

Tout d'abord, la première cohorte de candidats issus du processus de formation et d'accréditation repensé en 2006-2007 vient tout juste d'en terminer la dernière étape, le Programme de leadership stratégique CMA, toujours une valeur sûre pour les employeurs. Il faut dire que l'Ordre et ses partenaires du reste du Canada ont mis les bouchées doubles pour mettre en oeuvre toutes les composantes du nouveau processus.



Au nombre des initiatives prises pour soutenir le développement des compétences des CMA, l'Ordre leur offre gratuitement l'accès en ligne à *Gestion*, revue internationale de haut calibre publiée par HEC Montréal.

Seule ombre au tableau : une attente de plus d'un an n'aura pas suffi pour que l'Office des professions donne suite à une nouvelle version du projet de modification du règlement portant sur les conditions et modalités de délivrance du permis de CMA rendue nécessaire pour refléter les changements apportés au processus. C'est d'ailleurs aussi le cas du projet de règlement présenté à l'Office et visant à rendre la formation continue obligatoire pour tous les CMA. Bien que la volonté de l'Ordre de faire de la formation continue une obligation pour tous ses membres soit étroitement liée à la mission de protection du public que lui a confiée le législateur, on ne peut que se désoler de constater que les rouages administratifs freinent une démarche des plus souhaitables pour l'intérêt public.

Il reste que le perfectionnement professionnel est une pratique fort répandue chez les CMA, et nous nous faisons un point d'honneur de les y encourager. Ainsi, au cours de la dernière année, des activités de formation portant entre autres sur la gestion de la performance et sur les normes internationales (IFRS) ont été proposées dans les principales régions du Québec, alors que près de 200 personnes ont assisté au colloque annuel de l'Ordre, *Vision Management 2008*, qui avait pour thème « Le privé sait-il mieux faire que l'État? ».

Loin d'être laissée pour compte, la formation initiale des CMA a elle aussi monopolisé beaucoup d'énergie, notamment avec le renouvellement de l'accréditation des programmes offerts par nos partenaires universitaires qui l'avaient été une première fois il y a cinq ans. Cette vaste opération nationale a confirmé la qualité de la formation de base dont bénéficient les candidats à la profession. La dernière année a également été l'occasion pour l'Ordre et trois universités partenaires de revoir les ententes qui les lient, à la suite des modifications apportées aux programmes de maîtrise visés pour coller davantage à la *Grille de compétences des CMA*. Voilà qui illustre éloquentement notre souci de faire évoluer constamment les compétences des CMA.

Développer la marque

Les compétences sont justement à la base même de notre marque, dont le développement suppose d'abord et avant tout la notoriété du titre de CMA auprès des employeurs et des candidats potentiels à la profession. La dernière année a certes été un grand cru à cet égard, avec le lancement à l'échelle nationale de la campagne publicitaire reposant sur le concept des comptables créatifs. Non seulement cette campagne a-t-elle fait jaser, mais elle a sans l'ombre d'un doute mis en valeur le caractère identitaire des CMA.

Parallèlement, plusieurs actions menées sur le terrain ont fortement contribué à l'essor de la marque CMA, tant auprès des employeurs que des candidats potentiels. Qu'il s'agisse du Service de placement, des cocktails de recrutement, de l'encadrement des stagiaires CMA, du Congrès étudiant, des activités de promotion en milieu étudiant, de la représentation de la profession au sein de plusieurs réseaux stratégiques, pour ne nommer que celles-là, voilà autant de vitrines de la marque.

Enfin, le dossier de la mobilité de la main-d'oeuvre, qui a occupé une grande place dans l'actualité avec l'*Entente France-Québec*, l'*Accord sur le commerce intérieur* et l'*Accord de partenariat sur l'espace économique Québec-Ontario*, a donné à l'Ordre de belles occasions de manifester son leadership et, par conséquent, de positionner la marque CMA.

Signe manifeste que notre image de marque fait des envieux, les cas d'usurpation du titre se multiplient. L'Ordre a ainsi entrepris cinq nouvelles poursuites afin de mettre les fraudeurs en échec, y consacrant les ressources nécessaires à la fois pour protéger le public et la marque.



La campagne publicitaire pancanadienne a bénéficié d'une large diffusion, tant dans la presse écrite que dans les médias électroniques.

Perspectives d'avenir

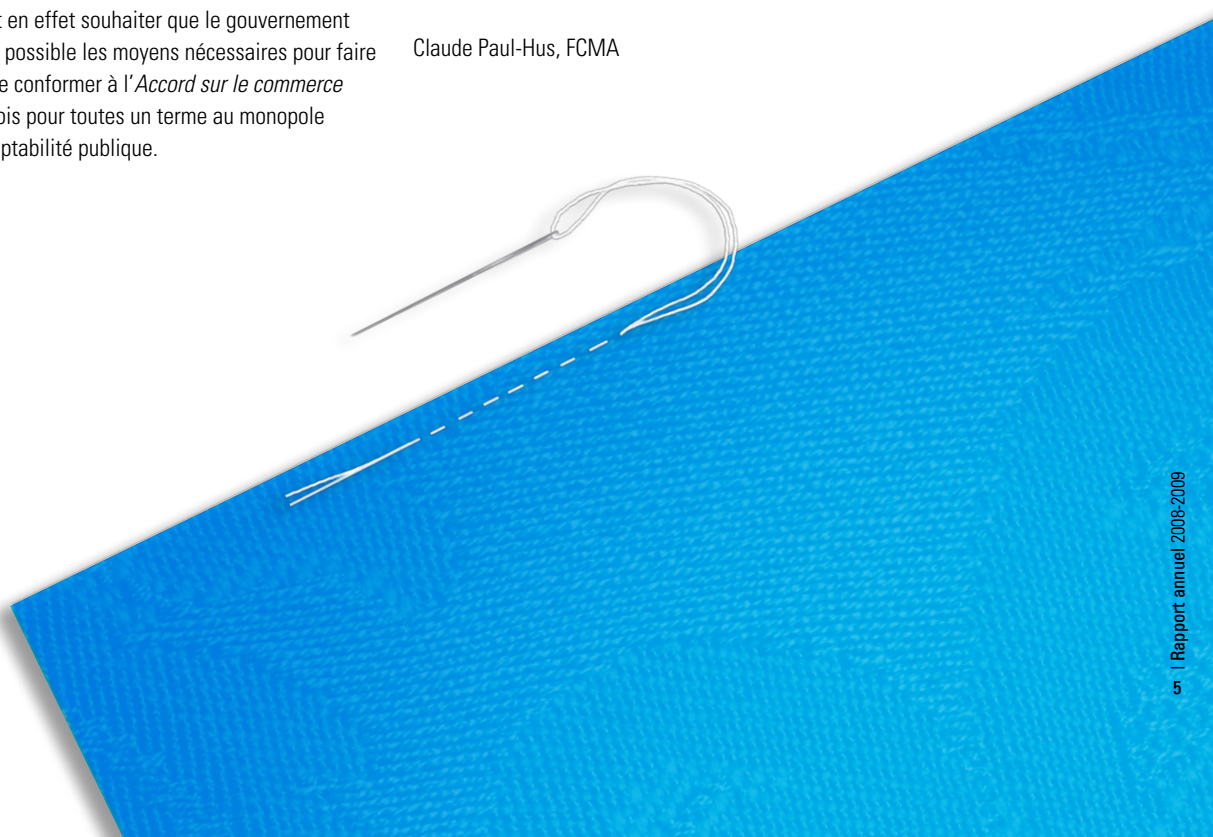
Depuis un an et demi que dure ce qu'on pourrait appeler la saga des règlements qui régiront l'émission de permis de comptabilité publique aux CMA satisfaisant aux exigences nécessaires, l'Ordre peut prétendre s'approcher du but. Après les innombrables discussions, consultations et ajustements dont ont fait l'objet les trois règlements prépubliés l'année dernière dans la Gazette officielle, sans compter l'opération d'obstruction systématique orchestrée par l'Ordre des CA, on serait justifié de dire qu'il était temps.

Ainsi donc, dès que l'Office des professions aura donné son aval aux trois projets, il ne restera plus à nos gouvernants qu'à faire diligence pour que soit véritablement mis en application le projet de loi n° 46 qu'ils ont fait adopter en décembre 2007. Dans un souci de cohérence avec ses nombreuses initiatives en matière de mobilité de la main-d'œuvre, il faut en effet souhaiter que le gouvernement prenne le plus rapidement possible les moyens nécessaires pour faire respecter sa décision de se conformer à l'*Accord sur le commerce intérieur* en mettant une fois pour toutes un terme au monopole des CA en matière de comptabilité publique.

Quoi qu'il en soit, cette interminable attente dont on ose croire qu'elle n'est pas le fait des pressions exercées par les CA, n'aura pas empêché l'Ordre de clore l'année sur une note fort prometteuse pour la profession et pour le public utilisateur des services comptables. L'avenir est décidément aux couleurs de la croissance puisque dès 2012, l'effectif de l'Ordre devrait avoir franchi le cap des 10 000 membres et candidats à la profession, ce qui en ferait le deuxième groupe comptable en importance au Québec.

Sans pavoiser, voilà une position que l'Ordre est tout à fait préparé à assumer, grâce à des pratiques de gouvernance et de gestion souvent citées en exemple et qui lui permettent de garder le cap sur la réalisation de ses ambitieux objectifs.

Claude Paul-Hus, FCMA





François Renault, FCMA
Président-directeur général de l'Ordre
et secrétaire du Conseil

Rapport des activités du Conseil d'administration et du Comité exécutif

En vertu du *Code des professions*, le Conseil d'administration est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre. Il doit veiller à l'application des dispositions du *Code des professions* et des règlements s'y rapportant. Le Conseil exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort de ses membres réunis en assemblée générale. De son côté, le Comité exécutif veille à l'administration courante des affaires de l'Ordre et exerce tous les pouvoirs qui lui sont délégués par le Conseil, sauf les pouvoirs que ce dernier doit exercer par règlement.

Le président du Conseil, Claude Paul-Hus, FCMA, a été élu au suffrage des membres du Conseil et il est entré en poste à l'occasion de la séance du Conseil qui a immédiatement précédé l'assemblée générale annuelle tenue le 14 juin 2008. La prochaine assemblée générale annuelle, au cours de laquelle devrait être déposé le présent rapport, est prévue pour le 6 juin 2009.

Réunions en 2008-2009

Au cours de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2009, le Conseil de l'Ordre a tenu sept séances, dont une extraordinaire. Le Comité exécutif a, quant à lui, tenu quatorze séances, dont cinq extraordinaires.

Pour concrétiser sa vision et sa mission, l'Ordre dispose d'un solide plan stratégique dont il s'est doté en janvier 2008, au terme d'un important exercice de planification stratégique. Les trois grands enjeux identifiés dans notre plan stratégique (relève d'excellence, amélioration des compétences et développement de la marque) ont donc encadré les diverses actions et initiatives entreprises au cours de la dernière année, de même que la mise en œuvre du scénario budgétaire triennal et du plan directeur des systèmes d'information pour la période 2008-2011.

La révision de la structure organisationnelle de l'Ordre et de son plan d'effectifs, la croissance spectaculaire des candidats à la profession, la mobilité de la main-d'œuvre, le renouvellement de l'accréditation de plusieurs programmes de premier cycle universitaire menant directement au processus d'accréditation CMA, la révision des programmes de deuxième cycle universitaire reconnus par l'Ordre et intégrant le Programme de leadership stratégique CMA, la gestion de la sécurité de l'information, la protection du public, de même que l'élaboration de la réglementation relative à la comptabilité publique sont parmi les principaux sujets qui ont figuré à l'ordre du jour.



Le Comité exécutif pour l'exercice 2008-2009 : (assis) Claude Paul-Hus, FCMA, et Diane Pilotte ; (debout) Charles Auger, FCMA, Jean Belhumeur, FCMA, Marie-Andrée Giroux, CMA, et François Renault, FCMA.

Plusieurs décisions ont aussi été prises relativement aux affaires professionnelles, aux affaires publiques, à l'accès à la profession, à la gouvernance et aux affaires administratives, ainsi qu'aux relations avec CMA Canada. Voici d'ailleurs les principales résolutions et positions adoptées au cours de l'année 2008-2009 au regard de ces cinq volets.

Affaires professionnelles

- ▶ Adoption par l'Assemblée nationale, dans le cadre du projet de loi n° 64, *Loi modifiant la Loi sur l'Autorité des marchés financiers et d'autres dispositions législatives*, de l'ensemble des amendements de concordance proposés par l'Ordre. Ainsi, puisque les CMA ont maintenant la possibilité d'exercer la comptabilité publique, l'Ordre est habilité, comme les deux autres ordres comptables, à conclure des ententes avec l'Autorité des marchés financiers et le Conseil canadien sur la reddition de comptes, en vertu desquelles ses membres peuvent échanger des renseignements avec ces deux organismes d'encadrement dans une perspective de meilleure protection du public.
- ▶ Adoption de diverses initiatives ou résolutions liées au dossier de la comptabilité publique et à l'élaboration de la réglementation afférente.
- ▶ Dans le cadre de la consultation menée par l'Office des professions sur la possibilité de faire de la mission de compilation un acte réservé aux seuls professionnels comptables, le Conseil a manifesté son opposition au projet présenté par l'Office. Bien que l'Ordre se réjouisse de cette intention du législateur, il est en effet en total désaccord avec l'inclusion de la mission de compilation dans la définition de la comptabilité publique, qui ne devrait comprendre que les actes professionnels associés à un degré d'assurance pour les tiers, ce qui n'est pas le cas de la mission de compilation. L'Ordre s'oppose également à la plateforme législative retenue par l'Office des professions, soit la *Loi sur les comptables agréés*. Par souci d'équité pour les ordres et de transparence pour le public, l'Ordre est d'avis que la réservation de tout nouvel acte professionnel aux trois groupes comptables devrait être encadrée par le *Code des professions* et non pas par la loi particulière de l'un des trois ordres concernés.
- ▶ Mise en application des dispositions prévues aux paragraphes *q* et *r* de l'article 94 du *Code des professions* relativement aux « permis sur permis » et aux permis spéciaux. Ainsi, c'est le 24 juillet 2008 qu'est entré en vigueur le *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de comptable en management accrédité hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des CMA*.
- ▶ Prise en compte des diverses incidences et suites à donner relativement à l'adoption du projet de loi n° 75, *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives*.
- ▶ Divers avis présentés à l'Office des professions du Québec et portant notamment sur le *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*, le projet d'entente entre le Québec et la France relatif à la mobilité professionnelle, le projet de modification du Chapitre 7 de l'*Accord sur le commerce intérieur* (ACI) portant sur la mobilité de la main-d'œuvre, le nouvel espace économique Québec-Ontario et l'évaluation des administrateurs nommés au Conseil d'administration de l'Ordre.
- ▶ Avis au Conseil interprofessionnel du Québec dans le cadre de consultations portant notamment sur la cotisation des membres d'ordres professionnels relative au financement de l'Office des professions du Québec pour 2008-2009, le projet d'évaluation de la pertinence de projets de programmes par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), le *Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le lobbying*, le projet de modification du Chapitre 7 de l'*Accord sur le commerce intérieur* (ACI) portant sur la mobilité de la main-d'œuvre, le projet de loi n° 75, *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives* et le projet de célébration du 35^e anniversaire de l'entrée en vigueur du *Code des professions*.
- ▶ Adoption par le Comité exécutif de résolutions autorisant des poursuites devant la Cour du Québec pour usurpation du titre de CMA, avec réclamation des pénalités prévues par la Loi, contre les cinq personnes suivantes :
Valérie Fournier
Haroon Rawalia
Howard Sholzberg
Driss Tissoudal
Anne-Marie Tremblay

Dans le cas de M. Tissoudal, puisqu'il s'agissait d'une récidive, l'Ordre a demandé au procureur général l'autorisation de requérir de la Cour supérieure un bref d'injonction interlocutoire enjoignant de cesser d'usurper le titre de CMA, laquelle lui a été accordée le 24 novembre 2008.

Par ailleurs, au cours de la dernière année, la Cour supérieure a reconnu Patrick Miville-Deschênes coupable d'usurpation du titre de CMA et l'a condamné à une amende de 7 500 \$.

Quatre enquêtes ont été complétées et il n'y a eu aucun jugement acquittant un intimé.



Les sept nouveaux membres du Conseil des Fellows qui font rayonner la profession au Québec : Jean Belhumeur, FCMA, Bernard Boutin, FCMA, Mario Côté, FCMA, Alain Dumont, FCMA, Jean-François Lasnier, FCMA, Gilles Noël, FCMA, et Yves Pelletier, FCMA.

- ▷ Approbation par le Conseil d'administration de la candidature de sept membres de l'Ordre au titre de Fellow (FCMA) pour l'année 2008-2009 : Jean Belhumeur, Bernard Boutin, Mario Côté, Alain Dumont, Jean-François Lasnier, Gilles Noël et Yves Pelletier.
- ▷ Approbation par le Conseil d'administration du Programme de surveillance générale de la profession de comptable en management accrédité pour l'année 2008-2009.
- ▷ Nomination par le Comité exécutif d'un expert dans le cadre du dossier d'enquête S-259 du bureau du syndic.

Affaires publiques

- ▷ Révision des programmes de bourses et de prix d'excellence de l'Ordre, afin de tenir compte de la récente actualisation du processus d'accréditation, des ajustements apportés à la nature et à la séquence des examens nationaux et à la création du nouvel Examen de comptabilité publique CMA. Les modifications apportées aux divers programmes de bourses et aux prix d'excellence visent notamment à accroître leur portée, tant en termes de reconnaissance que de promotion de l'excellence.
- ▷ Attribution de deux bourses de recherche en comptabilité de management de 3000 \$ chacune à Maude Amiot-Tremblay, de l'Université Laval, et Steve Thellend, de HEC Montréal, tous deux inscrits à des programmes d'études supérieures.

- ▷ Attribution de 21 bourses d'excellence de 1000 \$ à des candidats à la profession de CMA qui ont complété leurs études de 1^{er} cycle dans une université partenaire de l'Ordre, avec une moyenne académique cumulative de 85 % (3,65/4,3) ou plus.
- ▷ Attribution de 27 bourses d'études collégiales de 500 \$ à des étudiants désireux de s'inscrire à temps plein dans un programme de baccalauréat en sciences de la gestion dans une université québécoise et qui se dirigent vers la profession de CMA.
- ▷ Choix de Eric Laflamme, FCMA, président et chef de l'exploitation du Groupe Emballage Spécialisé S.E.C., en tant que président d'honneur de la Remise des diplômes CMA 2009.
- ▷ Mise en candidature d'Alphonse M. Galluccio, FCMA, au prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec pour l'année 2008-2009.
- ▷ Signature d'une entente de partenariat avec la Revue Gestion en vertu de laquelle la Revue est accessible à tous les membres et candidats à la profession par l'intermédiaire du site Web de l'Ordre.
- ▷ Tenue des grands événements annuels de l'Ordre, soit le colloque Vision Management 2008 « Le privé sait-il mieux faire que l'État? » (12 novembre 2008), la Remise des diplômes (21 mars 2009), l'Assemblée générale annuelle et le Gala Reconnaissance (14 juin 2008), la réunion annuelle du Conseil des Fellows – FCMA (22 août 2008), ainsi que le Congrès étudiant CMA (27 au 29 mars 2009).

L'élite de la relève

Les 21 boursiers de l'Ordre qui ont terminé leur programme de 1^{er} cycle universitaire avec une moyenne d'au moins 85 % forment l'élite de la relève.

HEC Montréal

Michael Arbour
Stéphanie Brouillette
Valérie Gagné-Rousseau
Marie-Eve Ménard
Camil Tremblay

Université Concordia

Fabien Desormeau

Université de Sherbrooke

Tommy Vachon

Université Laval

Daniel Lachance
Hubert Lavigne-Chouinard

Université du Québec à Chicoutimi

Jean-Vincent Dorais

Université du Québec à Montréal

Sandie Brown
Catherine Laroche
Sébastien Paquet
Philippe Thériault

Université du Québec à Trois-Rivières

Catherine Gauthier
Catherine Lemyre
Jean-Luc Pariseau

Université du Québec à Rimouski

Alexandra Simard

Université du Québec en Outaouais

Brigitte Couture
Sean Sheehan
Pierluc St-Jacques

► Engagement de l'Ordre et de ses dirigeants au sein de diverses structures ou organisations :

- > membre du Groupe de travail sur la gouvernance des PME au Québec présidé par Michel Audet, ex-ministre des Finances du Québec, et créé par l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques;
- > partenaire de l'Institut des administrateurs de sociétés;
- > partenaire du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval;
- > membre du cabinet de campagne de la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais;
- > participation au Conseil des gouverneurs et au conseil d'administration du Mouvement québécois de la qualité (MQQ);
- > partenaire et membre du conseil d'administration du Concours québécois en entrepreneuriat.

► Cérémonies tenues à l'occasion de l'accréditation ou du renouvellement de l'accréditation des programmes de diverses universités menant directement au processus d'accréditation CMA :

- > Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (25 avril 2008)
- > Université du Québec en Outaouais (5 décembre 2008)
- > Université du Québec à Montréal (7 janvier 2009)
- > École de gestion John-Molson – Université Concordia (8 janvier 2009)
- > Université du Québec à Chicoutimi (6 février 2009)

► Signature d'un protocole d'entente révisé avec HEC Montréal relatif à l'intégration du Programme de leadership stratégique CMA (PLS) dans le cadre du programme de Maîtrise ès sciences (M.Sc.), option contrôle de gestion. Ce protocole remplace celui signé le 19 mars 1998 et fait suite à certaines modifications apportées par HEC Montréal à son programme de maîtrise.



Nouvelle venue dans le groupe des universités dont les programmes sont accrédités par CMA Canada, l'Université Concordia est aussi la première université anglophone à y faire son entrée. Étaient notamment présents à la cérémonie qui a marqué cet événement (dans l'ordre habituel) le président et chef de la direction de CMA Canada, Steve F. Vieweg, FCMA, la rectrice et vice-chancelière de l'Université Concordia, Judith Woodsworth, le président-directeur général de l'Ordre, François Renaud, FCMA, et le doyen de l'École de gestion John-Molson, Sanjay Sharma.

► Participation à divers jurys de sélection :

- > Grands Prix québécois de la qualité
- > Prix Relève d'Excellence du Réseau HEC Montréal;
- > Concours québécois en entrepreneuriat.

► Participation à diverses activités de rayonnement :

- > Gala annuel de la Croix-rouge du Québec (6 mai 2008);
- > Remise des Prix Relève d'excellence du Réseau HEC Montréal (13 mai 2008);
- > Colloque Decimal (29 et 30 mai 2008);
- > Soirée de remise des Grands prix nationaux et internationaux du Concours québécois en entrepreneuriat (19 juin 2008);
- > Conférence de l'Institut des administrateurs de sociétés « Gouvernance et marchés financiers en Amérique du Nord » (18 et 19 septembre 2008);
- > Gala Y des femmes « Femmes de mérite » (24 septembre 2008);
- > Congrès de l'Association de planification fiscale et financière (7 au 9 octobre 2008);
- > Remise des diplômes de l'Institut des administrateurs de sociétés de l'Université Laval (22 octobre 2008);
- > Remise des Grands Prix québécois de la qualité en présence du Premier ministre Jean Charest (24 octobre 2008);
- > Gala du MBA de l'année de l'Association des MBA du Québec (24 octobre 2008);
- > Gala-bénéfice Prix Performance 2008 du Réseau ESG UQAM (4 novembre 2008);
- > Colloque du Forum des syndicats du Conseil interprofessionnel du Québec (19 février 2009).



© Pascale Simard

Eric Laflamme, FCMA, président et chef de l'exploitation, Groupe Emballage Spécialisé S.E.C., préside la Remise des diplômes CMA 2009.

Accès à la profession

- ▷ Attribution par le Conseil d'administration de 339 nouveaux permis de CMA.
- ▷ Radiation par le Conseil d'administration de 105 personnes du tableau des membres de l'Ordre pour décès, renonciation au titre ou défaut de paiement de la cotisation 2008-2009.
- ▷ Adoption par le Conseil d'administration et/ou le Comité exécutif de diverses résolutions relatives au tableau des membres et à des changements de statut.
- ▷ Approbation par le Comité exécutif des résultats des candidats du Québec qui se sont présentés à l'Examen d'admission CMA lors des sessions de juin et octobre 2008.
- ▷ Approbation par le Comité exécutif des résultats des candidats qui se sont présentés à l'Épreuve d'analyse de cas CMA lors des sessions de mai et août 2008. À la session de mai, pour laquelle les résultats sont statistiquement significatifs, le taux de réussite des candidats du Québec a été de 94,5 %, alors que celui des candidats du reste du Canada a été de 91,2 %.
- ▷ Adoption par le Conseil d'administration d'un projet de règlement sur le permis de comptabilité publique de l'Ordre des CMA, aux fins de prépublication à la Gazette officielle.
- ▷ Adoption par le Conseil d'administration d'un projet de règlement modifiant le *Code de déontologie des CMA*, aux fins de prépublication à la Gazette officielle.
- ▷ Adoption par le Conseil d'administration d'un projet de règlement sur la formation continue obligatoire des CMA titulaires d'un permis de comptabilité publique, aux fins de prépublication à la Gazette officielle.
- ▷ Approbation par le Conseil d'administration et signature d'un protocole d'entente avec l'Université de Sherbrooke visant à actualiser celle en vigueur depuis 1999 relativement à l'intégration du Programme de leadership stratégique CMA (PLS) dans un programme de maîtrise en administration des affaires. La révision du protocole visait essentiellement à refléter les ajustements apportés par l'Université à son programme de Maîtrise en administration des affaires (MBA) pour comptables en management. En vertu de la nouvelle entente, l'Université s'engage notamment à reconnaître les acquis de toute personne ayant réussi le PLS qui souhaite entreprendre le programme de MBA, ce qui pourrait lui permettre d'obtenir jusqu'à 17 crédits d'équivalence dans ce programme.

In memoriam

Neuf CMA, dont deux Fellows, nous ont quittés au cours de l'exercice.

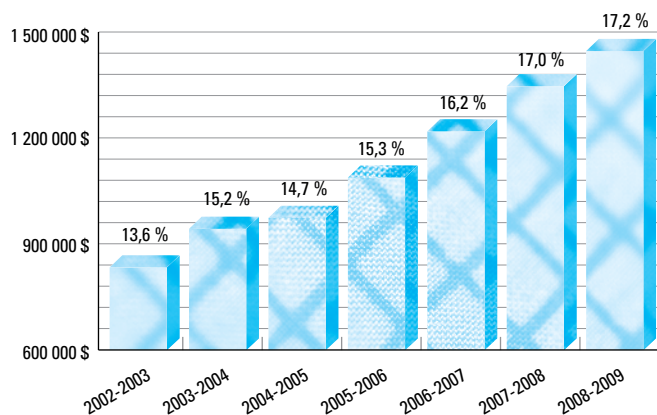
Gianfranco Arciresi	Nelson Michaud
Jean-Robert Nadeau (FCMA)	Robert J. Moreault
Jean-Paul Langevin	Pierre B. Morin
Roger Lefrançois (FCMA)	Denis Rivest
	Léon Talbot

- ▷ Adoption par le Conseil d'administration d'un protocole d'entente avec l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal relatif à l'intégration du Programme de leadership stratégique CMA (PLS) dans le programme de Maîtrise en comptabilité, contrôle, audit (M.Sc.). Le protocole en vigueur depuis 1997 a dû être révisé à la suite de certains ajustements apportés par l'UQAM au profil de son programme de maîtrise.
- ▷ Adoption par le Conseil d'administration du rapport du Comité de la formation de mars 2009 sur l'examen de la situation au regard des cheminements CMA associés à des programmes de deuxième cycle universitaire. En vertu d'une politique adoptée par l'Ordre en mars 1997, le Programme de leadership stratégique CMA (PLS) est intégré à cinq de ces programmes. Ce sixième rapport du Comité comporte sept recommandations qui ont également reçu l'aval du Conseil.
- ▷ Adoption par le Conseil d'administration d'un projet de protocole d'entente avec l'Université du Québec à Rimouski visant à offrir le Programme exécutif CMA-MBA dans la grande région de Québec à compter de l'automne 2009.

Gouvernance et affaires administratives

- ▷ Dissolution par le Conseil d'administration du Conseil d'orientation de l'Observatoire CMA des pratiques en comptabilité de management. Le mandat de vigie du Conseil d'orientation a été transféré au Groupe de travail sur la réingénierie de la profession, dont le nom a par conséquent été remplacé par celui de Groupe de travail sur la vigie et la réingénierie de la profession comptable.
- ▷ Adoption par le Conseil d'administration d'une nouvelle structure organisationnelle et d'un nouveau plan d'effectifs visant à faciliter l'atteinte par l'Ordre des objectifs fixés dans son plan stratégique triennal et dans son plan directeur des systèmes d'information. Le recentrage de certaines activités et le redécoupage de responsabilités ont notamment entraîné la fusion de deux vice-présidences ainsi que divers ajustements aux tâches et aux titres de plusieurs membres du personnel, et se sont traduits par la création nette de trois postes, ce qui a porté de 30 à 33 les effectifs de l'Ordre.
- ▷ Suivant la tendance en faveur de la protection de l'environnement, le Conseil de l'Ordre a méthodiquement analysé ses façons de faire pour en venir à une formule mixte d'accès à la documentation de ses séances. C'est ainsi que depuis l'automne 2008, seul le matériel associé aux points de discussion et de décision est transmis en version papier, alors que le reste de la documentation est transmis par voie électronique aux membres du Conseil, le tout dans le but de minimiser les coûts et de réduire le plus possible l'impact environnemental.
- ▷ Adoption par le Conseil d'administration d'une politique de gestion de la sécurité de l'information. Après avoir réalisé un audit de la fonction sécurité de l'information de l'Ordre, lequel a permis de poser un diagnostic de la situation, une cible de maturité à atteindre a été fixée et un plan d'action triennal, dont la première étape est précisément l'adoption d'une politique de gestion, a été élaboré en conséquence. Sachant que l'information est un des principaux éléments d'actif de l'Ordre, le Conseil reconnaît par cette politique l'importance de veiller à ce que toutes les mesures soient prises pour en protéger l'intégrité.
- ▷ Désignation par le Conseil d'administration de trois membres de l'Ordre au Conseil d'administration de la Fondation de l'Ordre des CMA, soit Josée De La Durantaye, FCMA, Michel Verreault, FCMA, et Alphonse M. Galluccio, FCMA.
- ▷ Dans la foulée de l'adoption du projet de loi n° 75, *Loi modifiant le Code des professions et diverses dispositions législatives*, il a été convenu de maintenir le Conseil d'administration et le Comité exécutif de l'Ordre à leur taille actuelle et de ne pas imposer de limite quant au nombre de mandats des administrateurs élus.
- ▷ Nomination par le Conseil d'administration des banquiers de l'Ordre pour l'année 2008-2009.
- ▷ Adoption par le Conseil d'administration d'un budget révisé pour l'année 2008-2009 prévoyant un surplus d'exploitation de 100 000 \$ et approbation d'un budget révisé d'immobilisations de 440 000 \$ pour l'année 2008-2009.

Évolution de l'avoir des membres CMA



- ▷ Approbation par le Comité exécutif d'une réduction de 50 % de la cotisation annuelle, en vertu de la politique d'allègement de la cotisation à l'intention de diverses catégories de membres. Une telle réduction a été consentie à 230 membres au cours de l'année 2008-2009.
- ▷ Approbation par le Comité exécutif des versions française et anglaise de la Déclaration annuelle et de l'Avis de cotisation 2009.
- ▷ Nomination par le Conseil d'administration de six scrutateurs pour les élections au Conseil de l'Ordre pour l'année 2009-2010, conformément aux dispositions de l'article 74 du *Code des professions* et aux règlements de l'Ordre.
- ▷ Adoption par le Conseil d'administration d'un scénario budgétaire triennal pour la période 2009-2012, scénario reposant sur l'hypothèse que l'effectif de l'Ordre atteindra plus de 10 000 membres et candidats à la profession au début de 2012.

- ▷ Approbation par le Comité exécutif d'un projet de révision du Fonds de pension de CMA Canada en vue de mettre à niveau le régime des employés de l'Ordre et de ceux des autres organisations provinciales, à la lumière des changements survenus dans les diverses provinces canadiennes.
- ▷ Adoption par le Conseil d'administration des objectifs du tableau de bord pour l'année 2009-2010.
- ▷ Adoption par le Conseil d'administration des prévisions budgétaires pour l'année 2009-2010, assorties d'un objectif de surplus budgétaire de 130 000 \$. Plus de la moitié des ressources financières de l'Ordre seront consacrées au cours de la prochaine année à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique 2008-2011.
- ▷ Adoption par le Conseil d'administration d'un budget d'immobilisations de 285 000 \$ pour l'année 2009-2010, budget essentiellement associé à la réalisation du plan directeur des systèmes d'information (PDSI) pour la période 2008-2011.
- ▷ Attribution du Prix national de reconnaissance de CMA Canada, catégorie Employeur, à Pratt & Whitney.
- ▷ Représentations concernant le Programme de leadership stratégique CMA, notamment au regard de l'opportunité de modifier le mode d'évaluation du programme.
- ▷ Adoption de nouvelles balises nationales relatives au taux de réussite aux épreuves d'évaluation et à la gouvernance du processus national de correction.
- ▷ Représentations diverses concernant le bilinguisme et la place du français dans les services et les communications de CMA Canada.
- ▷ Collaboration à la signature d'une entente de reconnaissance mutuelle entre CMA Canada et CPA Australie portant sur les formations dispensées par chacun des organismes.
- ▷ Participation aux travaux et aux orientations de la Chaire internationale CMA d'étude des processus d'affaires de HEC Montréal.

Relations avec CMA Canada

- ▷ Prises de position sur divers points à l'ordre du jour des réunions du conseil d'administration de CMA Canada, du Conseil des présidents et du Comité national de développement des compétences.
- ▷ Participation à divers groupes de travail nationaux ayant trait à l'avenir de la profession et à la gestion de la marque CMA :
 - > groupe de travail sur le projet d'alliance stratégique avec les conseillers en management accrédités (CMC);
 - > groupe de travail relatif à la révision de la stratégie internationale de développement de CMA Canada;
 - > groupe de travail sur le plan stratégique de CMA Canada.
- ▷ Collaboration à la mise en œuvre du Plan stratégique de CMA Canada.
- ▷ Tenue de sessions de formation continue en français et en anglais sur divers sujets associés à la *Grille de compétences des CMA*, à l'intention des membres de l'Ordre.
- ▷ Proposition de la candidature de Richard Fontaine, CMA, pour siéger au Comité de développement des compétences de CMA Canada.
- ▷ Transmission de divers avis ou prises de position sur les questions suivantes :
 - > campagne nationale de publicité reposant sur le concept des comptables créatifs;
 - > processus d'accréditation des programmes universitaires en sciences comptables par CMA Canada;
 - > stratégie internationale de CMA Canada.
- ▷ Représentation concernant le plan financier 2009-2010 de CMA Canada.

Le président-directeur général,

François Renault, FCMA



Rapports des comités

Comité de la formation

Le Comité de la formation est un comité consultatif créé en vertu de l'article 184 du *Code des professions* et ayant pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des comptables en management accrédités. On entend par qualité de la formation l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour exercer la profession de comptable en management accrédité.

Conformément à son mandat, le Comité s'est doté d'un plan de travail qui prévoit que d'ici les prochaines années, toutes les composantes du processus de formation et d'accréditation de l'Ordre auront été examinées. Jusqu'à présent, soit depuis septembre 2002, le Comité a déposé six rapports au Conseil d'administration de l'Ordre. Ceux-ci ont porté sur le Programme de leadership stratégique CMA, la formation de 1^{er} cycle universitaire menant au processus d'accréditation CMA, l'Examen d'admission CMA, le stage, les programmes exécutifs CMA et CMA-MBA, et enfin, les cheminement alternatifs donnant accès au permis de CMA.

Au cours de l'année 2008-2009, le Comité de la formation a tenu quatre réunions qui lui auront permis de compléter l'examen de la situation au regard des cheminement alternatifs.

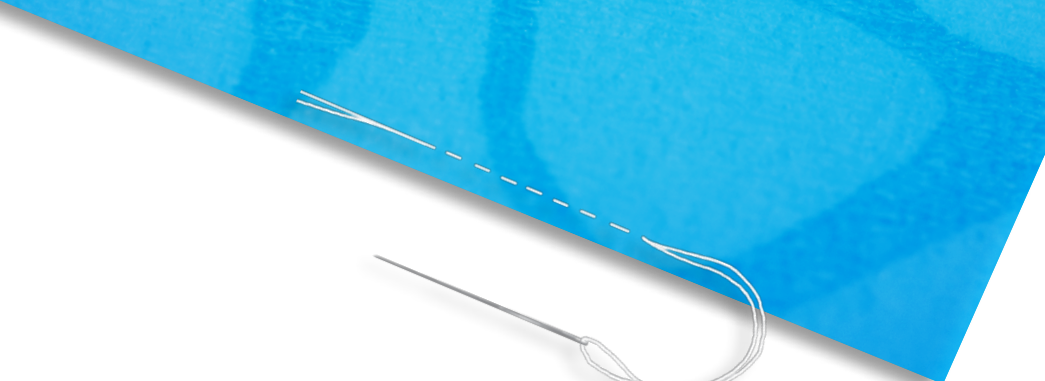
À l'occasion de sa réunion de mars 2009, le Conseil d'administration de l'Ordre a pris connaissance du sixième rapport du Comité de la formation intitulé «Examen de la situation au regard des cheminement alternatifs donnant accès au permis de CMA». Le rapport, qui aura nécessité 16 mois de travail, est assorti de sept recommandations touchant principalement la promotion des cinq programmes de deuxième cycle menant au titre de CMA et la collaboration entre l'Ordre et ses partenaires universitaires.

En adoptant le rapport du Comité de la formation, le Conseil d'administration a demandé au Comité exécutif de veiller à ce que les suites appropriées y soient données, notamment en s'assurant que les observations et les recommandations qui y sont formulées soient mises en application dans les meilleurs délais.

Au cours de la prochaine année, le Comité prévoit entreprendre l'examen et la révision des normes d'accréditation des programmes universitaires par CMA Canada et la révision des règlements sur les équivalences de diplômes et de formation. Bien sûr, le Comité entend aussi se pencher sur toute autre question qui pourrait être soulevée au regard de la qualité de la formation des comptables en management accrédités.

La présidente du Comité,

Marie-Andrée Caron, FCMA



Comité d'évaluation des demandes d'équivalence

Le Comité d'évaluation des demandes d'équivalence est constitué en vertu de l'article 93 (c.1) du *Code des professions*. Il a pour mandat d'étudier les demandes d'équivalence de diplômes et de formation et d'en décider.

Le Comité doit évaluer les acquis de formation de toute personne possédant un diplôme canadien ou étranger, en comptabilité ou dans tout autre domaine relié à la gestion, et qui désire entreprendre le processus d'accréditation CMA. Le Comité détermine la formation à compléter, s'il y a lieu, pour que le candidat atteigne un niveau de connaissances et d'habiletés équivalent à celui du titulaire d'un diplôme reconnu par règlement et qui correspond au niveau actuel des programmes d'études. Le Comité s'assure ainsi que toute personne qui entreprend le processus d'accréditation CMA aura complété au préalable une formation conforme à la *Grille de compétences des CMA*.

Conformément à la réglementation régissant les demandes d'équivalence de diplômes et de formation, le candidat peut demander la révision devant une autre instance d'une décision rendue par le Comité d'évaluation des demandes d'équivalence, et ce, dans les 30 jours. Cette instance d'appel dispose d'un délai de 60 jours à compter de la réception de la demande de révision pour rendre son verdict final. Dans un souci d'efficacité et de respect des délais, le Comité exécutif de l'Ordre est l'instance chargée d'étudier et de décider des demandes de révision.

Il convient de préciser qu'étant donné qu'aucun diplôme ou titre délivré à l'extérieur du Québec et du Canada n'atteste d'une

formation et de compétences parfaitement analogues à celles requises pour exercer la profession de CMA, toutes les demandes de reconnaissance d'équivalence de diplôme présentées à l'Ordre sont traitées comme des demandes d'équivalence de formation. Par conséquent, aucune demande d'équivalence de diplôme délivré à l'extérieur du Québec ou du Canada n'a été acceptée ou refusée, que ce soit en partie ou en totalité.

Toutefois, conformément au *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de comptable en management accrédité hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre professionnel des comptables en management accrédités du Québec*, les personnes légalement autorisées à exercer la profession de CMA à l'extérieur du Québec mais à l'intérieur du Canada n'ont pas à demander la reconnaissance d'équivalence de leur diplôme pour obtenir un permis d'exercice de la profession au Québec.

Au chapitre des actions menées en vue de faciliter la reconnaissance d'équivalence des diplômes, et plus particulièrement de la formation, l'Ordre veille à l'amélioration continue du module développé avec le concours du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et visant à faciliter l'accès au processus de reconnaissance des acquis de formation. Au cours de l'exercice, 69 personnes ont utilisé le module en ligne sur le site de l'Ordre pour demander une évaluation de leur dossier.

La présidente du Comité,

Marie-Andrée Caron, FCMA

Ventilation des demandes de reconnaissance d'équivalence de la formation

	Formation acquise hors Canada	Formation acquise au Canada hors Québec	Formation acquise au Québec	Total
Demandes reçues	69	1	101	171
Demandes qui n'ont pas fait l'objet d'une décision en fin de période	0	0	0	0
Demandes acceptées en totalité	0	0	0	0
Demandes acceptées en partie comportant une précision sur la formation à acquérir	69	1	101	171
Demandes acceptées en partie sans précision sur la formation à acquérir	0	0	0	0
Demandes refusées	0	0	0	0

Comité d'inspection professionnelle

Surveiller l'exercice de la profession, notamment en procédant à la vérification des dossiers, livres, registres, appareils et équipements des membres CMA, telle est la mission dévolue au Comité d'inspection professionnelle en vertu du *Code des professions*. Le Programme annuel de surveillance générale mis en œuvre par le Comité a pour but de maintenir les standards élevés de la profession, l'Ordre s'assurant ainsi que ses membres offrent des services de la plus haute qualité au public. Pour accomplir sa mission, le Comité est formé d'une équipe stable de neuf inspecteurs.

Au cours de l'exercice 2008-2009, le Comité a tenu quatre réunions.

► Objectifs du Programme de surveillance générale de la profession

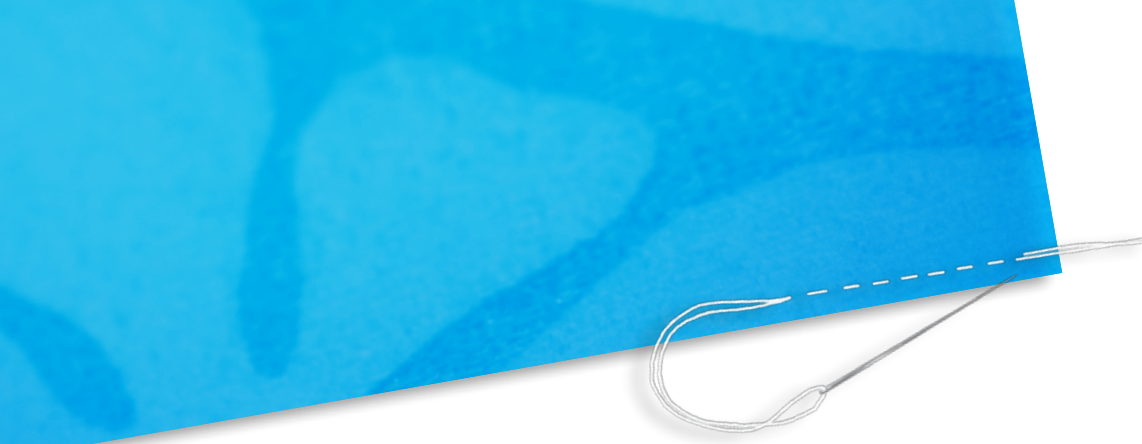
Le Programme de surveillance générale de la profession 2008-2009 prévoyait la réalisation de 57 visites d'inspection auprès de membres exerçant en cabinet. Il prévoyait également que la sélection des candidats à l'inspection serait effectuée sur la base d'une ventilation régionale représentative et que les critères suivants seraient aussi pris en compte, à savoir :

- > préséance aux membres exerçant en cabinet de consultation à leur propre compte ;
- > membres ayant été inspectés depuis quatre ans ou plus ;
- > membres salariés travaillant en cabinet de consultation ;
- > tout autre membre que le Comité pourrait juger pertinent d'inspecter.

► Bilan des activités

Les principales activités du Comité d'inspection professionnelle sont résumées dans le tableau qui suit.

	2008-2009	2007-2008
Membres inspectés au cours de l'exercice		
Section de Montréal	39	36
Section de Québec	10	8
Section du Centre-Québec	8	5
Section de l'Outaouais	3	5
Section de l'Estrie	3	3
Conseil régional de l'Est du Québec	3	2
Section du Saguenay-Lac-Saint-Jean	3	2
Total	69	61
Membres inspectés dans le cadre du plan quinquennal ou quadriennal de surveillance	43	31
Membres inspectés pour la première fois	26	30
Total	69	61
Rapports dressés à la suite d'une visite d'inspection	69	61
Membres satisfaisant à l'ensemble des normes	55 (79,7 %)	48 (78,7 %)
Membres inspectés dans le cadre du plan quinquennal ou quadriennal	32 (74,4 %)	25 (80,6 %)
Membres inspectés pour la première fois	23 (88,5 %)	23 (76,7 %)
Membres ayant fait l'objet de recommandations au Conseil d'administration	0	0
Membres assujettis à un stage de perfectionnement sans limitation du droit d'exercice	0	0
Membres assujettis à un stage de perfectionnement comportant une supervision	0	0
Enquêtes particulières en cours	1	0
Informations au Bureau du syndic	1	0



Les inspecteurs ont rencontré des membres exerçant en cabinet de consultation à temps plein de même qu'à temps partiel. Les commentaires des membres inspectés ont été positifs, ce qui confirme l'approche constructive et proactive de l'Ordre en cette matière. Les membres inspectés se sont montrés très ouverts face aux recommandations, suggestions et conseils prodigués par les inspecteurs de l'Ordre, reconnaissant volontiers qu'une telle démarche ne peut qu'améliorer leur pratique.

► **Autres activités**

Au cours de l'exercice, le Comité a entrepris la transition vers un plan triennal en ramenant de cinq à quatre ans le cycle d'inspection professionnelle. Rappelons qu'à compter de l'exercice 2010-2011, le cycle d'inspection sera réduit à trois ans, dans le but d'améliorer l'efficacité et la portée du programme de surveillance de l'Ordre.

Par ailleurs, dans le cadre des activités de soutien et d'amélioration des compétences des membres, les inspecteurs ont répondu aux questions de 12 membres qui ont fait appel au Bureau de renseignements et d'information à l'intention des membres en cabinet de consultation au cours de l'exercice.

Enfin, le Comité est resté à l'affût de toutes les occasions d'amélioration des outils d'inspection et de soutien aux membres. C'est ainsi qu'il a finalisé la nouvelle édition du Manuel des membres en cabinet, disponible depuis l'automne 2008. De plus, le questionnaire d'inspection professionnelle a été entièrement repensé afin de l'arrimer à la réalité actuelle de la pratique en cabinet.

► **Garantie contre la responsabilité professionnelle**

Il y a actuellement 558 membres en cabinet, soit 454 à temps plein et 104 à temps partiel. De ces membres en cabinet, 397 membres ont contracté une assurance-responsabilité auprès de divers assureurs et 161 sont couverts par l'assurance-responsabilité détenue par le cabinet qui les emploie.

Le montant de la garantie doit être d'au moins 250 000 \$ par réclamation et de 500 000 \$ pour l'ensemble des réclamations présentées contre le membre au cours de la période de garantie.

Dans le cas d'une société de membres, le montant de la garantie par réclamation et pour l'ensemble des réclamations présentées doit être d'au moins 250 000 \$ multiplié par le nombre de membres associés ou employés de la société jusqu'à concurrence de 1 000 000 \$ par période de garantie. Il en va de même pour le membre qui emploie d'autres membres.

Le président du Comité,

Mario Gamelin, CMA

Bureau du syndic

Le Bureau du syndic a pour mandat de faire enquête au sujet d'infractions au *Code des professions*, au *Code de déontologie des CMA* et aux autres règlements de l'Ordre dont un CMA se serait rendu coupable. Dans le cadre de son rôle, le syndic est assisté de trois syndics adjoints.

Au cours de l'exercice 2008-2009, 22 dossiers ont été ouverts, lesquels visaient 20 membres. Dans 6 des dossiers traités, le Bureau du syndic a décidé de porter plainte au Conseil de discipline, alors que dans 12 autres dossiers, il a été décidé qu'il n'y avait pas matière à porter plainte. Aucun dossier n'a été réglé par conciliation du Bureau du syndic. À la fin de la période, 17 dossiers demeurent encore ouverts.

Par ailleurs, 48 demandes de renseignements sur la déontologie, la publicité et la pratique professionnelle des membres CMA ont été adressées au Bureau du syndic, soit par téléphone ou par voie électronique.

► Conciliation et arbitrage des comptes

Il n'y a pas eu d'activité concernant la conciliation et l'arbitrage des comptes, et par conséquent, aucun conseil d'arbitrage n'a été formé.

Le syndic,

Luc Godin, CMA

Comité de révision

Institué par l'article 123.3 du *Code des professions*, le Comité de révision a pour mandat, sur demande d'un plaignant, de donner un avis relatif à la décision du Bureau du syndic de ne pas déposer une plainte concernant un membre devant le Conseil de discipline.

Le Comité de révision doit rendre un avis après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier et des pièces que lui transmet le Bureau du syndic, et après avoir entendu, s'il le juge nécessaire, le syndic ou le syndic adjoint ainsi que la personne ayant demandé la tenue de l'enquête.

Au cours de l'exercice 2008-2009, le Comité s'est réuni une fois. Il a reçu au total 3 demandes de révision, lesquelles ont été présentées dans le délai requis par la loi. Dans un de ces dossiers, le Comité a maintenu la décision du Bureau du syndic de ne pas porter plainte. Le Comité se rencontrera ultérieurement pour rendre un avis dans les deux autres cas.

La secrétaire du Comité,

Christiane Martinez

Conseil de discipline

Le Conseil de discipline est constitué en vertu de l'article 116 du *Code des professions* et il a pour mandat d'entendre toute plainte formulée contre une personne qui se serait rendue coupable d'une infraction aux dispositions du *Code des professions*, du *Code de déontologie des CMA* ou des règlements de l'Ordre lorsqu'elle en était membre. Le Conseil de discipline siège en division composée du président, un avocat nommé par le gouvernement, et de deux membres de la profession de CMA nommés par le Conseil d'administration.

Au cours de l'exercice 2008-2009, le Conseil a tenu 10 audiences. Il a entendu 7 plaintes, soit 6 émanant du syndic et 1, d'un syndic adjoint. La nature de chacune de ces plaintes était la suivante :

- ① Fraude. Transmission d'informations fausses ou trompeuses à des tiers. Sollicitation et obtention du public de sommes importantes par l'intermédiaire de nombreuses entités légales sous son contrôle et son autorité.
- ② Fraude. Transmission d'informations fausses ou trompeuses à des tiers. Sollicitation et obtention du public de sommes importantes par l'intermédiaire de nombreuses entités légales sous le contrôle et l'autorité de son employeur et avec la complicité de ce dernier.
- ③ Conflit d'intérêts et communication interdite avec la plaignante.
- ④ Exercice de la profession non conforme aux normes généralement admises de la science comptable.
- ⑤ Manque de diligence dans la tenue de ses dossiers et dans ses rapports avec son client. Défaut de remettre des documents à son client. Défaut de se conformer aux normes généralement admises de la science comptable.
- ⑥ Fausses déclarations à l'Ordre des CMA, en laissant faussement croire qu'il pouvait bénéficier du statut de membre retraité.
- ⑦ Détournement, sans autorisation et pour son propre bénéfice, d'une somme d'argent. Manipulation des registres comptables.

Le Conseil a rendu 9 décisions, dont 8 à l'intérieur d'un délai de 90 jours. Le Conseil a prononcé les verdicts suivants :

	Nombre de dossiers
Intimé déclaré coupable	6
Verdicts sur sanction	
Amende	2
Radiation	4
Révocation	1

Au cours de l'exercice 2008-2009, une décision rendue par le Conseil de discipline et portée en appel devant le Tribunal des professions a fait l'objet d'une décision de ce dernier. Par ailleurs, aucun dossier n'a fait l'objet d'une recommandation au Conseil d'administration, et ce dernier n'a rendu aucune décision à la suite d'une recommandation.

Le président du Conseil,

M^e Pierre Linteau

Tableau des membres et renseignements divers

Les membres

Au 31 mars 2009, l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec comptait 7 442 membres, soit 251 (3,5 %) membres de plus qu'en début d'année. L'effectif a progressé comme suit :

	2008-2009	2007-2008
Effectif au début de l'année	7 191	6 913
Inscriptions au tableau des membres		
Nouveaux permis	339	370
Membres venant de l'extérieur du Québec	12	7
Réinscriptions de membres	29 380 *	15 392
Radiations du tableau des membres		
Décès	(9)	(20)
Renonciations au titre	(52)	(32)
Non-paiement de la cotisation annuelle	(44)	(31)
Discipline	(2)	(2)
Transferts à l'extérieur du Québec	(22) (129)	(29) (114)
Effectif à la fin de l'année	7 442 **	7 191

Répartition des membres par régions

	2008-2009	2007-2008
	% Nombre	% Nombre
Bas-Saint-Laurent	1,2 93	1,2 85
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2,6 193	2,6 184
Capitale-Nationale	9,8 733	9,8 707
Mauricie	2,6 195	2,6 189
Estrie	3,6 269	3,6 256
Montréal	22,1 1 643	22,7 1 631
Outaouais	4,5 332	4,4 318
Abitibi-Témiscamingue	0,8 62	0,7 54
Côte-Nord	0,4 32	0,4 32
Nord-du-Québec	0,1 5	0,1 4
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0,2 15	0,2 13
Chaudière-Appalaches	5,0 368	5,0 360
Laval	6,2 465	6,2 443
Lanaudière	3,8 286	3,7 269
Laurentides	5,7 420	5,7 408
Montréal	23,1 1 718	23,0 1 651
Centre-du-Québec	3,0 220	3,0 218
Hors du Québec	5,3 393	5,1 369
Total des membres	100,0 7 442	100,0 7 191

Répartition des membres selon le sexe

	2008-2009	2007-2008
	% Nombre	% Nombre
Hommes	58,7 4 366	59,4 4 270
Femmes	41,3 3 076	40,6 2 921
	100,0 7 442	100,0 7 191

*Du total des inscriptions au tableau des membres, 364 demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du *Code des professions* ont été reçues, lesquelles ont toutes été acceptées. Par ailleurs, 42 demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation ont été reçues, lesquelles ont toutes été acceptées.

**L'effectif au 31 mars 2009 comprend 29 détenteurs de permis temporaires délivrés en vertu de l'article 37 de la *Charte de la langue française*, alors qu'au 31 mars 2008, il en comprenait 27. Au cours de l'exercice 2008-2009, 16 nouvelles demandes de permis temporaires délivrés en vertu de la *Charte* ont été reçues et toutes ont été acceptées.

Les candidats à la profession

Un total de 1 780 candidats à la profession étaient immatriculés à l'Ordre au 31 mars 2009, soit 136 (8,3 %) candidats de plus qu'en début d'année. L'effectif a progressé comme suit :

	2008-2009	2007-2008
Effectif au début de l'année	1 644	1 644
Inscriptions au tableau des candidats		
Recrutement de nouveaux candidats	610	489
Réinscriptions de candidats	22	26
Candidats venant de l'extérieur du Québec	8 640	12 527
Radiations du tableau des candidats		
Admissions à titre de CMA	(339)	(370)
Renonciations	(49)	(35)
Révocation de l'immatriculation	(17)	(18)
Non-paiement de la cotisation annuelle	(85)	(94)
Transferts à l'extérieur du Québec	(14) (504)	(10) (527)
Effectif à la fin de l'année	1 780	1 644

Évolution du nombre de membres et de candidats à la profession

	Membres	Candidats	Total
2002-2003	5 695	1 951	7 646
2003-2004	6 069	1 855	7 924
2004-2005	6 366	1 847	8 213
2005-2006	6 620	1 746	8 366
2006-2007	6 913	1 644	8 557
2007-2008	7 191	1 644	8 835
2008-2009	7 442	1 780	9 222

Répartition des membres et des candidats en fonction de la cotisation annuelle pour l'année se terminant le 31 mars 2009

	Nombre	Cotisation
Membre	5 849	690 \$
Membre en situation particulière (professeur, étudiant à plein temps, en maladie prolongée, se consacrant à sa famille, sans emploi)	433	345 \$
Membre résidant à l'extérieur du Canada	130	625 \$
Membre en cabinet de consultation	565	790 \$
Membre à la retraite	465	125 \$
	7 442	
Candidat nouvellement immatriculé	592	0 \$
Candidat actif (Programme de leadership stratégique CMA ou programmes exécutifs CMA et CMA-MBA)	750	0 \$
Candidat régulier (n'ayant pas entrepris le processus d'accréditation)	140	150 \$
Candidat en situation particulière (stagiaire, inscrit dans un programme de 2 ^e cycle reconnu par l'Ordre, ayant interrompu le processus)	215	345 \$
Candidat répondant aux exigences d'obtention du titre	26	690 \$
Candidat senior	57	690 \$
	1 780	

La date de versement de la cotisation était le 1^{er} février 2008.

Conseil d'administration et comités

Conseil d'administration 2008-2009*

Comité exécutif

Président du Conseil
Claude Paul-Hus, FCMA
Montréal

Président-directeur général
François Renaud, FCMA

Vice-président
Jean Belhumeur, FCMA
Montréal

Trésorière
Marie-Andrée Giroux, CMA
Capitale-Nationale

Administrateur élu
Charles Auger, FCMA
Montréal

Administratrice nommée par l'Office des professions du Québec
Diane Pilotte

Autres administrateurs élus
Denis Asselin, FCMA
Montréal
Joanne Couture, FCMA
Montréal
Annie Demers, CMA
Capitale-Nationale
Lydia D'Errico, CMA
Montréal
René Garneau, FCMA
(à compter du 29 novembre 2008)

Mauricie
Danielle Harvey, CMA
Capitale-Nationale
Nathalie Houle, CMA
Capitale-Nationale
Stéphane Julien, CMA
Saguenay-Lac-Saint-Jean
Marlyne Laflamme, CMA
Montréal
Yves Landry, CMA
Montréal
Jean Lavoie, CMA
Montréal
Philippe Matte, CMA
Capitale-Nationale
Michel Milot, FCMA
Montréal
Caroline Moore, CMA
Outaouais
Roland G. Morier, CMA
Montréal
Marrouane Nabih, CMA
(jusqu'au 2 septembre 2008)
Mauricie
Lise Vigneux, CMA
Estrie
Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec
Nicole Pichette
Louis Renaud
Nelly Rodrigue

Présidents des sections/conseil régionaux

Centre-Québec
Nancy Lemay, CMA
Est du Québec
Jimmy Gagné, CMA

Estrie
Vincent Perron, CMA
Montréal
Robert Landry, CMA
Outaouais
Jean-Charles Parisé, CMA
Québec
Luc Richard, CMA
Saguenay-Lac-Saint-Jean
Steeve Néron, CMA

Comités permanents et groupes de travail

Comité de coordination des élections au Conseil d'administration

Président
Claude Paul-Hus, FCMA

Secrétaire
François Renaud, FCMA

Autre membre
Isabelle F. LeBlanc

Conseil de discipline

Président
Pierre Linseau

Secrétaire
Christiane Martinez

Autres membres
John W. Babiak, FCMA
Laurent-André Bergeron, FCMA
Jean-Marie Bérubé, FCMA
Sylvie Deslauriers, FCMA
Yvan Duchesne, FCMA
Marielle Hébert, FCMA
Gérald Houle, FCMA
Louiselle Paquin, FCMA

Comité de formation et d'accréditation

Présidente
Marie-Andrée Caron, FCMA

Vice-président
Eduardo Schiehl, CMA

Secrétaire
Steeve Massicotte, CMA

Représentants des universités
Fodil Adjaoud, CMA
Michel Blanchette, FCMA
Jules Bouchard
Mario Côté, FCMA
Sylvie Deslauriers, FCMA
Donald Drury, CMA
Mark Gandy, CMA
Trevor Hayard, CMA
Jean-François Henri, CMA
Sylvain Houle, CMA
Rachid Khali, CMA
Alexander Mersereau, FCMA
Daniel Tremblay

Comité de la formation

Membres de l'Ordre
Marie-Andrée Caron, FCMA, présidente
Eduardo Schiehl, CMA, vice-président

Membres nommés par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
Mario Côté, FCMA
Maurice Rossin-Arthiat, CMA

Membre nommé par le ministre de l'Éducation
Vincent Petitclerc
Secrétaire
Steeve Massicotte, CMA

Comité de révision

Maryse Beaudin, FCMA
Jacques Côté, FCMA
Josée De La Durantaye, FCMA
Nicole Pichette
Louis Renaud

Secrétaire
Christiane Martinez

Comité des ressources

Président
Yves Landry, CMA

Vice-président
Denis Asselin, FCMA

Trésorière
Marie-Andrée Giroux, CMA

Secrétaire
Josée Blanchard, CMA

Autre membre
Marlyne Laflamme, CMA

Comité de sélection, d'évaluation et de rémunération

Claude Paul-Hus, FCMA
Jean Belhumeur, FCMA

Comité d'évaluation des demandes d'équivalence

Présidente
Marie-Andrée Caron, FCMA
Autres membres
Karine Blais, CMA
Steeve Massicotte, CMA

Comité d'évaluation du rendement du Conseil d'administration

Président
Claude Paul-Hus, FCMA

Autres membres
Jean Belhumeur, FCMA
Isabelle F. LeBlanc
Diane Pilotte
François Renaud, FCMA

Comité d'inspection professionnelle

Président
Mario Gamelin, CMA

Vice-présidente
Nadine Pelletier CMA

Secrétaire
Karine Blais, CMA

Autres membres
Stéphane Beaudoin, CMA
Réjean Champagne, CMA
Hubert Laberge, CMA
Yves A. Ménard, CMA
Jacques Rioux, CMA
Martin Taillon, CMA
Tony Waked, CMA

Conseil des Fellows

Présidente
Louiselle Paquin, FCMA

Vice-présidente
Josée De La Durantaye, FCMA

Secrétaire
François Renaud, FCMA
Membre de l'exécutif
Alphonse M. Galluccio, FCMA

Comité de sélection des Fellows

Présidente
Dominique Derome, FCMA

Secrétaire
François Renaud, FCMA

Autres membres
Charles Auger, FCMA
Michel Milot, FCMA
Louiselle Paquin, FCMA
Andrée Perreault, FCMA

Groupe de travail sur la vigie et la réingénierie de la profession comptable

Président
Claude Paul-Hus, FCMA

Secrétaire
François Renaud, FCMA

Autres membres
Charles Auger, FCMA
Jean Belhumeur, FCMA
Nadi Chlala, FCMA
Josée De La Durantaye, FCMA
Dominique Derome, FCMA
Dino Fuoco, FCMA
Alphonse M. Galluccio, FCMA
Mario Gamelin, CMA
René Garneau, FCMA
Marie-Andrée Giroux, CMA
Michel Milot, FCMA
Louiselle Paquin, FCMA
Serge Rémillard, FCMA
Michel Verreault, FCMA
Daniel Zbacnik, FCMA

Jury du Gala Reconnaissance CMA 2008

Sylvie Brousseau
Richard Désy, FCMA
Yves Landry, CMA

Bureau du syndic

Syndic
Luc Godin, CMA
Syndics adjoints
Pierre Carrier, FCMA
Sylvain Ménard, CMA

Membres des comités nationaux et interprofessionnels

Représentants du Québec au Conseil d'administration de CMA Canada

Jacques Côté, FCMA
Yasmin Rivera, CMA
Jean Teasdale
Michael Tinkler, FCMA

Membre du Conseil des présidents de CMA Canada

Claude Paul-Hus, FCMA

Délégués au Comité de développement des compétences de CMA Canada

Pierre Charron
Eduardo Schiehl, CMA

Membres de la Fondation de recherche de CMA Canada

Pierre-Jean Dion, FCMA
Pierre Filiatrault

Délégué au Conseil interprofessionnel du Québec

François Renaud, FCMA

Personnel permanent

François Renaud, FCMA
Président-directeur général

Jean-François Lasnier, FCMA
Premier vice-président

Isabelle F. LeBlanc
Secrétaire générale et directrice, Affaires juridiques
Josée Blanchard, CMA
Vice-présidente, Administration et technologies de l'information

Sylvie Brousseau
Vice-présidente, Affaires publiques et communication (jusqu'au 17 septembre 2008)

Marie-Claude Jacques
Vice-présidente, Marketing et développement des affaires (jusqu'au 21 septembre 2008)
Vice-présidente, Marketing et communications (à compter du 22 septembre 2008)

Steeve Massicotte, CMA
Vice-président, Formation et qualité

Mylène Bayard
Coordonnatrice, Programmes exécutifs

Janie Bélanger
Coordonnatrice, Clientèle préuniversitaire (jusqu'au 30 mai 2008)

Lucie Bélanger
Conseillère, Admission et qualité

Karine Blais, CMA
Coordonnatrice, Admission et qualité

Ginette Bourbonnais
Coordonnatrice, Conception et rédaction

Isabelle Bourdeau, CMA
Coordonnatrice, Comptabilité

Marjolaine Caya
Préposée, Services de bureau et réception

Gilles Choquette
Webmestre (à compter du 17 novembre 2008)

Josée Cloutier
Adjointe administrative, Marketing et communications (à compter du 16 mars 2009)

Alexandre Corriveau
Coordonnateur, Service à la clientèle (jusqu'au 18 juillet 2008)

Pierrette De Quoy
Adjointe au premier vice-président

Julie Desjardins
Coordonnatrice, Marketing et relations médias (à compter du 22 septembre 2008)

Catherine Desrochers
Coordonnatrice, Marché universitaire

Wafaa El-Doumani
Coordonnatrice, Programmes de formation

Guyline Dupuis
Graphiste (à compter du 22 septembre 2008)

Jean-François Labbé
Conseiller, Comptabilité (jusqu'au 30 mai 2008)

Hélène Larouche
Conseillère, Soutien aux utilisateurs

Christiane Martinez
Adjointe au président-directeur général

André Michaud, CMA
Directeur, Formation continue (à compter du 2 mars 2009)

Lauraine Ouellette
Coordonnatrice, Événements et partenariats

Joanie Pagé
Conseillère, Comptabilité (à compter du 28 mai 2008)

Carole Pearson
Conseillère, Service de placement (jusqu'au 21 septembre 2008)
Conseillère, Formation et qualité (à compter du 22 septembre 2008)

Josiane Pilon
Conseillère, Service de placement (à compter du 10 novembre 2008)

Lisa Proulx
Réceptionniste-adjointe administrative

Dominique Racicot
Coordonnatrice, Communication (jusqu'au 17 septembre 2008)

Kathy Rocheleau
Coordonnatrice, Marché préuniversitaire (à compter du 11 août 2008)

Nancy Rocheleau
Conseillère, Formation et qualité (jusqu'au 15 juillet 2008)

Coordonnatrice, Service à la clientèle (à compter du 16 juillet 2008)

Line Roy
Coordonnatrice, Relations d'affaires (jusqu'au 17 septembre 2008)

Claudine Serra
Adjointe administrative, Formation et qualité

Marise Tanguay
Conseillère, Programmes de formation

Olivier Trottier
Directeur, Développement de marchés (à compter du 6 octobre 2008)

* À moins d'indication contraire, les membres du Conseil d'administration sont entrés en fonction le 14 juin 2008.

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière, rapport des vérificateurs et états financiers

Aux membres de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec

L'établissement et la présentation des états financiers consolidés de l'Ordre et des autres renseignements figurant dans le rapport annuel relèvent de la direction, qui en assume la responsabilité.

Le système comptable de l'Ordre ainsi que les contrôles internes et les procédés sont conçus de façon à assurer la fiabilité des données financières et, dans une mesure raisonnable, la protection des biens contre toute perte ou utilisation non autorisée.

La direction est d'avis que ces états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus en tenant compte, dans les limites raisonnables, de tous les éléments importants dans le cadre des conventions comptables mentionnées aux notes complémentaires.

Le président du Conseil,



Claude Paul-Hus, FCMA

Le président-directeur
général,



François Renauld, FCMA

Aux membres de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec

Nous avons vérifié le bilan consolidé de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec au 31 mars 2009 et les états consolidés des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

(Signé) BDO Dunwoody s.r.l. / S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Montréal (Québec)
Le 20 avril 2009

CA auditeur permis no 12943

Bilan consolidé

31 mars

2009

2008

Actif

Court terme

Encaisse	612 789 \$	1 295 841 \$
Placements temporaires (Note 4)	5 762 937	4 521 909
Débiteurs	353 219	262 924
Stocks, au coût	52 773	71 446
Frais payés d'avance	423 035	449 955
	7 204 753	6 602 075

Immobilisations (Note 5)

861 237	739 680
8 065 990 \$	7 341 755 \$

Passif et actif net

Court terme

Créditeurs et charges à payer	1 119 505 \$	854 140 \$
Taxes de vente à payer	528 961	494 201
Produits reportés (Note 6)	4 934 683	4 613 755
	6 583 149	5 962 096

Actif net

Investi en immobilisations	861 237	739 680
Non affecté	621 604	639 979
	1 482 841	1 379 659
	8 065 990 \$	7 341 755 \$

Au nom du Conseil d'administration

Claude Paul-Hus

Claude Paul-Hus, FCMA
Président

Marie-Andrée Giroux

Marie-Andrée Giroux, CMA
Trésorière

État consolidé des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2009

2008

Produits (Annexe 1)

Cotisations annuelles	4 688 994 \$	4 417 850 \$
Formation et qualité	3 295 433	2 949 462
Marketing et communications	413 799	488 809
Administration et technologies de l'information	164 942	229 318
Protection du public	52 432	42 662
	8 615 600	8 128 101

Charges (Annexe 2)

Contributions à des organismes affiliés	1 527 244	1 455 267
Formation et qualité	2 112 085	2 023 278
Marketing et communications	2 190 204	1 992 934
Administration et technologies de l'information	1 530 788	1 398 369
Gouvernance et direction générale	753 948	735 977
Comités	115 669	127 309
Protection du public	282 480	264 037
	8 512 418	7 997 171

Excédent des produits par rapport aux charges

103 182 \$	130 930 \$
------------	------------

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

État consolidé de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2009		2008
	Investi en immobilisations	Non affecté	Total
Actif net , au début de l'exercice	739 680 \$	639 979 \$	1 379 659 \$
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(272 599)	375 781	103 182
Investi en immobilisations	394 156	(394 156)	-
Actif net , à la fin de l'exercice	861 237 \$	621 604 \$	1 482 841 \$

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2009	2008
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Rentrées de fonds - membres, candidats et autres	12 451 809 \$	9 655 432 \$
Sorties de fonds - fournisseurs et membres du personnel	(7 894 101)	(7 690 515)
Intérêts reçus	23 334	50 913
	4 581 042	2 015 830
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition de placements temporaires	(11 207 463)	(9 780 598)
Disposition de placements temporaires	10 094 571	9 583 627
Acquisition d'immobilisations	(394 156)	(246 766)
	(1 507 048)	(443 737)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	3 073 994	1 572 093
Trésorerie et équivalents de trésorerie , au début de l'exercice	3 301 732	1 729 639
Trésorerie et équivalents de trésorerie , à la fin de l'exercice	6 375 726 \$	3 301 732 \$
Représentés par :		
Encaisse	612 789 \$	1 295 841 \$
Placements temporaires	5 762 937	2 005 891
	6 375 726 \$	3 301 732 \$

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2009

① Statut et nature des activités

L'Ordre des comptables en management accrédités du Québec (CMA) est un ordre professionnel à titre réservé dont la principale fonction est d'assurer la protection du public. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice aux candidats remplissant les conditions nécessaires, de la garde du tableau des membres, de la surveillance de l'exercice de la profession et du dépistage de la pratique illégale. Il est affilié à la Société des comptables en management du Canada (SCMC). Ces états financiers rendent compte des activités de l'Ordre et des sections régionales.

L'Ordre est constitué comme organisme sans but lucratif en vertu du *Code des professions* et est considéré comme tel au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

② Changements de conventions comptables

L'Ordre a adopté les nouveaux chapitres suivants du manuel de l'ICCA applicables le 1^{er} avril 2008 :

Normes générales de présentation des états financiers Le chapitre 1400 - Normes générales de présentation des états financiers, du Manuel de l'ICCA a été modifié afin d'inclure les exigences d'appréciation et de divulgation de la capacité d'une entité de poursuivre ses activités d'exploitation. L'adoption de ces changements n'a pas eu d'incidence notable sur les états financiers.

Gestion du capital Le chapitre 1535 établit des normes pour la divulgation de renseignements sur le capital de l'entité et la façon dont il est géré. Il décrit l'information à fournir par l'entité en ce qui a trait à ses objectifs, politiques et procédés de gestion du capital, aux données quantitatives sur ce qu'elle considère comme faisant partie du capital, à sa conformité aux exigences en matière de capital, ainsi qu'aux conséquences dans le cas où elle ne s'y est pas conformée. Les exigences en matière d'information relatives au chapitre 1535 sont incluses dans la Note 9 - Gestion du capital.

Stocks Le chapitre 3031 - Stocks, du Manuel de l'ICCA remplace le chapitre 3030 - Stocks. Le nouveau chapitre prescrit l'évaluation des stocks au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Il fournit des directives sur la détermination du coût, interdit l'utilisation future de la méthode du dernier entré, premier sorti (DEPS) et exige la reprise des réductions de valeur lorsqu'il s'ensuit une hausse de la valeur des stocks. Il exige également de fournir de plus amples renseignements sur les stocks et le coût des ventes, notamment les conventions comptables, les valeurs comptables et le montant des réductions de valeur des stocks. L'application de cette nouvelle norme n'a eu aucune incidence significative sur les résultats financiers de l'Ordre.

③ Principales conventions comptables

Consolidation Les états financiers consolidés comprennent tous les comptes de l'Ordre et des sections régionales.

Stocks Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Immobilisations Les immobilisations sont inscrites à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Mobilier et agencement	10 % et 20 %
Équipement informatique	25 %
Logiciels et progiciels	20 %

Constataion des produits L'Ordre applique la méthode du report pour constater les apports.

Les cotisations provenant des membres et des candidats sont portées aux résultats sur une base d'exercice. Les cotisations perçues pour une période subséquente sont présentées au bilan à titre de produits reportés.

Les apports reportés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentations directes de l'actif net.

Apports reçus sous forme de services Le fonctionnement de l'Ordre dépend des services qui lui sont rendus par de nombreux bénévoles. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Instruments financiers Les instruments financiers de l'Ordre comprennent l'encaisse, les placements temporaires, les débiteurs et les créditeurs. À moins d'indication contraire, la direction estime que l'Ordre n'est pas exposé à des risques de taux d'intérêt, de change et de crédit importants provenant de ces instruments financiers.

Juste valeur des actifs et passifs financiers Les actifs et passifs financiers, à savoir les acceptations bancaires, les débiteurs et les créditeurs sont évalués à leur valeur comptable puisqu'elle est comparable à leur juste valeur en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers. La juste valeur des placements est basée sur les cours du marché.

Classement des instruments financiers L'Ordre classe ses instruments financiers dans l'une des catégories suivantes, en fonction de l'objectif pour lequel l'actif a été acquis. L'Ordre applique une convention comptable pour chaque catégorie de la façon suivante :

Détenus à des fins de transaction Cette catégorie comprend l'encaisse et les certificats de placement garanti. Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur et les variations de la juste valeur sont constatées dans l'état des résultats.

Placements détenus jusqu'à l'échéance Il s'agit d'actifs financiers qui ne sont pas des instruments dérivés avec des paiements fixes ou pouvant être déterminés, et des échéances fixes, que la direction de l'Ordre a la ferme intention et l'habileté de détenir jusqu'à l'échéance; ils comprennent les acceptations bancaires classées dans les placements temporaires. Ces actifs sont initialement constatés à leur juste valeur puis comptabilisés au coût après amortissement, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une éventuelle provision pour perte de valeur.

Prêts et créances Ils comprennent les débiteurs qui sont initialement constatés à leur juste valeur puis comptabilisés au coût après amortissement, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une éventuelle provision pour perte de valeur.

Autres passifs financiers Cette catégorie comprend les créditeurs. Ces passifs sont initialement constatés à leur juste valeur puis comptabilisés au coût après amortissement, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction de chaque catégorie sont passés en charge lorsqu'ils sont engagés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'argent en caisse, les soldes en banque et les placements temporaires ayant des échéances inférieures ou égales à trois mois.

Utilisation d'estimations La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants constatés dans les états financiers et les notes y afférentes. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Nouvelles règles comptables Les nouvelles règles comptables, qui ont été émises mais qui ne sont pas encore entrées en vigueur et qui peuvent avoir des répercussions sur l'Ordre, sont les suivantes :

Fondements conceptuels des états financiers Le chapitre 1000, Fondements conceptuels des états financiers, du Manuel de l'ICCA a été modifié pour tenir compte de la capitalisation des coûts qui satisfont réellement à la définition d'un actif et met moins l'accent sur le principe du rapprochement.

Ces exigences révisées sont en vigueur pour les états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008. L'Ordre évalue actuellement les effets de l'adoption de ce changement au chapitre de l'obligation d'information dans ses états financiers.

Présentation des états financiers par les organismes sans but lucratif Le chapitre 4400 a été modifié pour le traitement des actifs nets investis en immobilisations et pour la présentation des produits et des charges. Cette nouvelle norme est en vigueur pour les états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. L'Ordre évalue actuellement les effets de cette nouvelle norme.

Présentation des opérations entre apparentés par les organismes sans but lucratif Le chapitre 4460 a été modifié afin de s'assurer que son libellé s'harmonise avec celui du chapitre 3840 - Opérations entre apparentés. Les changements sont en vigueur pour les états financiers intermédiaires et annuels ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. L'Ordre évalue actuellement les effets de cette nouvelle norme.

Présentation de la ventilation des charges des organismes sans but lucratif Ce nouveau chapitre 4470 établit les normes de présentation pour les organismes sans but lucratif qui choisissent de classer leurs charges par poste et de ventiler ces charges poste par poste. Les changements sont en vigueur pour les états financiers intermédiaires et annuels ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. L'Ordre évalue actuellement les effets de cette nouvelle norme.

④ Placements temporaires

2009

2008

Acceptation bancaire portant intérêt à 0,50 % (2008 - entre 2,96% et 3,74%),
échéant le 23 avril 2009 (2008 - échéant entre le 6 juin et le 8 septembre 2008)
(valeur marchande : 997 300 \$; 2008 - 4 516 459 \$)

1 000 096 \$

4 516 954 \$

Certificats de placement garanti, entre 1,25 % et 1,30 %, encaissables en tout temps (coût : 4 756 000 \$; 2008 – néant \$)

4 762 841

-

Fonds commun de placement (coût : néant \$; 2008 - 4 955 \$)

-

4 955

5 762 937 \$

4 521 909 \$

⑤ Immobilisations

2009

2008

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et agencement	1 003 381 \$	747 606 \$	255 775 \$	267 391 \$
Équipement informatique	228 463	145 593	82 870	30 278
Logiciels et progiciels	1 805 935	1 283 343	522 592	442 011
	3 037 779 \$	2 176 542 \$	861 237 \$	739 680 \$

⑥ Produits reportés

2009

2008

Cotisations perçues d'avance

4 807 917 \$

4 532 917 \$

Autres revenus perçus d'avance

126 766

80 838

4 934 683 \$

4 613 755 \$

⑦ Stocks

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, un montant de 18 673 \$ (2008 - 7 870 \$) est présenté à l'état des résultats à titre de variation de l'inventaire. Ce montant est enregistré dans les autres frais d'exploitation.

⑧ Engagement

L'Ordre s'est engagé, en vertu d'un bail en vigueur jusqu'au 31 décembre 2010, à verser une somme de 242 029 \$ pour ses locaux. Les paiements minimums futurs exigibles annuellement en vertu du contrat de location pour le loyer de base pour les deux prochains exercices s'élèvent comme suit :

2010	138 302 \$
2011	103 727 \$

⑨ Gestion du capital

Le capital de l'Ordre est constitué de l'actif net. Les objectifs de l'Ordre en ce qui a trait à la gestion de son capital consistent à assurer la continuité de l'exploitation afin de s'acquitter de son rôle en matière de protection du public et d'offrir des services à ses membres. L'Ordre gère la structure de son capital en établissant et en surveillant ses budgets annuels de manière qu'il soit maintenu à un niveau satisfaisant.

⑩ Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

Annexe consolidée 1 - Produits

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2009	2008
Cotisations annuelles		
Cotisation annuelle des candidats à la profession	178 000 \$	218 580 \$
Cotisation annuelle des membres	4 510 994	4 199 270
	4 688 994 \$	4 417 850 \$
Formation et qualité		
Évaluations et immatriculations	94 379 \$	84 550 \$
Épreuves nationales	181 450	66 105
Matériel préparatoire à l'Examen d'admission CMA	2 652	9 657
Programme de leadership stratégique CMA	1 581 655	1 448 157
Programmes exécutifs	1 395 500	1 294 736
Formation continue	23 367	46 157
Autres revenus	16 430	100
	3 295 433 \$	2 949 462 \$
Marketing et communications		
Services reliés à l'emploi	216 815 \$	266 300 \$
Événements	173 636	197 714
Publications	23 348	24 795
	413 799 \$	488 809 \$
Administration et technologies de l'information		
Intérêts sur placements	89 880 \$	145 608 \$
Autres revenus	75 062	83 710
	164 942 \$	229 318 \$
Protection du public		
Inspection professionnelle	36 000 \$	22 801 \$
Règlement de poursuites judiciaires	16 432	19 861
	52 432 \$	42 662 \$

Annexe consolidée 2 - Charges

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2009

2008

Contributions à des organismes affiliés

Quote-part à la Société des comptables en management du Canada	1 494 062 \$	1 423 794 \$
Quote-part au Conseil interprofessionnel du Québec	20 980	21 252
Quote-part à l'Office des professions du Québec	12 202	10 221
	1 527 244 \$	1 455 267 \$

Formation et qualité

Épreuves nationales	97 750 \$	39 030 \$
Programme de leadership stratégique CMA	707 380	765 508
Programmes exécutifs	669 693	588 917
Formation continue	43 977	67 444
Comité de la formation	6 206	4 207
Ressources humaines	555 206	537 610
Autres frais d'exploitation	31 873	20 562
	2 112 085 \$	2 023 278 \$

Marketing et communications

Recrutement	161 236 \$	187 775 \$
Développement des affaires et sections régionales	33 142	27 868
Événements	360 256	325 301
Publicité et promotion	657 018	516 398
Publications	87 285	80 282
Ressources humaines	859 497	827 241
Autres frais d'exploitation	31 770	28 069
	2 190 204 \$	1 992 934 \$

Administration et technologies de l'information

Loyer et entretien des locaux	359 052 \$	352 262 \$
Fournitures de bureau	52 273	55 435
Centre informatique	119 899	122 787
Amortissement des immobilisations corporelles	272 599	252 705
Ressources humaines	488 403	395 827
Autres frais d'exploitation	238 562	219 353
	1 530 788 \$	1 398 369 \$

Gouvernance et direction générale

Direction générale	72 318 \$	71 194 \$
Honoraires professionnels	44 055	64 577
Ressources humaines	621 574	591 870
Autres frais d'exploitation	16 001	8 336
	753 948 \$	735 977 \$

Protection du public

Inspection professionnelle	74 638 \$	61 707 \$
Honoraires professionnels - Usurpation du titre	17 001	9 163
Syndic	88 509	50 865
Discipline	102 318	141 632
Révision	14	-
Conciliation et arbitrage des comptes	-	670
	282 480 \$	264 037 \$